

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du vingt-deux mars deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, , Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Guillaume GUÉRINEAU	donne procuration à M. le Maire
M. Stéphane KERMARREC	donne procuration à M. Lionel AUDION
Mme Léa BESSIN	donne procuration à M. Christophe ANGOMARD
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à Mme Françoise NOBLET
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

30. Attribution de subventions aux associations culturelles

Madame CHABIRAND rapporte :

Les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles ont été établies après analyse des dossiers de subvention transmis par les associations. La grille d'analyse précédemment utilisée a été conservée, au moins pour cette année, dans l'attente d'une éventuelle refonte dans le cadre du projet de Maison des associations.

Les critères de cette grille sont les suivants :

- Action associative : implication dans l'animation communale, implication dans la vie du quartier, rayonnement à l'extérieur (image pour la ville), projets.
- Données structurelles : nombre d'adhérents (dont nombre d'Orvaltais), nombre d'activités, nombre de salariés, avantages en nature (mise à disposition de locaux, ...), date de création.
- Données financières : ratio subvention ville/nombre d'adhérents orvaltais, autofinancement, résultat de l'exercice précédent, montant des placements, montant du budget.

L'enveloppe globale est identique à celle de l'an passé. Aucune économie n'a donc été pratiquée sur l'enveloppe allouée aux subventions aux associations.

De même, la répartition des associations selon six catégories a été jugée pertinente, et a été conservée :

A. Les associations à vocation animation de quartier

Ces associations présentent les caractéristiques suivantes :

- Une forte contribution à l'intérêt général au niveau du quartier sur lequel elles sont principalement implantées
- La qualité d'employeur
- Un rayonnement qui s'étend parfois sur l'ensemble du territoire communal

Parmi ces associations, le CLO se distingue par une demande de subvention exceptionnelle, d'une part pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire (+ 6000 €) et d'autre part pour fêter le cinquantième anniversaire de l'association en 2021. Au vu de l'épargne de l'association, il est proposé d'attendre le deuxième semestre pour appréhender plus précisément la situation. Une subvention exceptionnelle de 1000 € est toutefois proposée pour l'anniversaire.

B. Les associations d'éducation artistique et culturelle

Ces associations agissent spécifiquement dans un champ de l'éducation artistique et culturelle. A ce titre, elles complètent et prolongent l'offre municipale.

A la suite de la dissolution du CAM 44 en décembre 2020, cinq de ses activités se sont constituées en associations autonomes, et les quatre autres se sont rattachées à l'UAHB dont la subvention a été revue en conséquence dans le cadre de la convention pluriannuelle de coopération. Deux associations issues du CAM 44 ont sollicité une subvention pour 2021 : Les Camaïeux et Enchanfantines.

Dans cette catégorie se trouvent également Les Ateliers de La Gobinière : au regard du niveau de subvention, des locaux mis à disposition par la Ville, du nombre d'Orvaltais inscrits et de l'épargne de l'association, il est proposé de réduire de 1 600 € le montant de la subvention pour 2021, soit 12 000 € au lieu de 13 600 €.

C. Les associations porteuses d'évènementiel

Ces associations organisent des évènements culturels d'envergure communale, voire régionale. Seules deux associations de cette catégorie ont sollicité une

subvention pour 2021. Deux autres n'ont pas fait de demande pour cette année (Concertseniors et Grand Tourisme Orvaltais).

D. Les autres associations participant à l'animation de la commune

Cette catégorie d'associations ainsi que la suivante sont celles à périmètre le plus variable. Une association ne fait pas de demande pour cette année (La Clé des Chants).

E. Les associations participant peu ou pas à l'animation de la commune

Compte tenu d'une très faible activité depuis plusieurs mois, il est proposé de réduire à 100 € (au lieu de 150 €) la subvention à l'Association Culturelle Franco-Chilienne.

F. Les associations à statut spécial

L'association « Deep River Voices » est un prolongement de la chorale éponyme de l'école des musiques. Une convention de coopération lie les deux structures en garantissant normalement une stabilité de la subvention annuelle de fonctionnement. Cependant, du fait du départ du précédent chef de chœur, l'association s'est mise en sommeil, et la crise sanitaire n'a pas permis à l'activité de redémarrer. Dans ces conditions, la subvention versée en septembre 2020 n'ayant pas été utilisée, il est proposé de ne rien attribuer pour 2021.

La Bibliothèque Sonore est une association nationale dont l'antenne nantaise dispense des prestations à un certain nombre d'Orvaltais aveugles ou malvoyants. Compte tenu de cette vocation au carrefour de la culture et du social, la subvention est envisagée à un niveau stable.

Enfin, une nouvelle association fait son apparition dans cette catégorie : le Centre d'Histoire du Travail. Basé à Nantes, le CHT a pour mission la conservation et la valorisation des archives du mouvement ouvrier et plus largement des différents mouvements sociaux à l'échelle de la Loire Atlantique.

Pour mémoire, en contrepartie de la subvention, la Ville continue à demander aux associations :

- De s'orienter vers l'application de tarifs d'adhésion et/ou d'inscription moins élevés pour les adhérents orvaltais que pour les autres adhérents
- De s'impliquer, au moins ponctuellement, dans des animations d'envergure communale (Dimanches de la Gobinière, Flâneries de Noël, animations d'Ormédo, Fête de la musique, ...).

Une provision de 5 490 € a été conservée dans une double optique :

- Apporter un concours supplémentaire à titre exceptionnel à des associations que la crise sanitaire aurait placé dans une situation préoccupante.
- Soutenir la création (en cours) et le lancement d'une nouvelle association ayant pour but de promouvoir le cinéma à Orvault.

L'utilisation de cette provision sera proposée au Conseil municipal après l'été.

Les crédits seront prélevés sur le compte 30.6574.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame Marylène JEGO ne prenant pas part au vote :

- **ADOpte** les propositions d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour les associations du secteur culturel.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 31 MARS 2021

Et par publication le : 31 MARS 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 30 mars 2021

Pour le Maire

Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE

A-Subventions aux associations du secteur culturel

Dotation 2021 : 39 630 €

Associations	Adhérents		Subvention attribuée 2020	Subvention proposée 2021
	2020	2021		
I - ASSOCIATIONS A VOCATION ANIMATION DE QUARTIER				
A.L.P.C.	542	559	4 000 €	4 000 €
A.R.B.R.	631 fam.	536 fam.	5 100 €	5 000 €
C.A.L.I.O.P.	270 fam.	214 fam.	1 800 €	1 800 €
C.L.O.	895	798	5 000 €	5 000 € (50 ans) 1 000 €
II- ASSOCIATIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE				
Arlequin	181	181	600 €	600 €
Ateliers de la Gobinière	461	372	13 600 €	12 000 €
C.C.B.O.	150	96	1 500 €	1 500 €
Les Camaïeux		7	/	200 €
Enchanfantines		21	/	200 €
III- ASSOCIATIONS PORTEUSES D'EVENEMENTIEL				
Celtomania	16 communes + CD + CR + 2 asso.	18 communes + CD + CR + 2 asso.	1 000 €	1 000 €
Les Petites Coupures	30	13 ind. 2 fam.	400 €	400 €
IV – ASSOCIATIONS PARTICIPANT A L'ANIMATION DE LA COMMUNE				
Bagad d'Orvault	51	35 ind. 5 fam.	320 €	320 €
C.E.R.I.O.	23	25	150 €	150 €
Ludobug	40	42	90 €	90 €
R.M.C.O.	21 ind. 1 fam.	20 ind. 1 fam.	160 €	150 €
V – ASSOCIATIONS PARTICIPANT PEU OU PAS A L'ANIMATION DE LA COMMUNE				
Association Culturelle Franco-Chilienne	18	15	150 €	100 €
Au plaisir de lire	27	27	40 €	40 €
BD à bord	13	13	90 €	90 €
F – ASSOCIATIONS A STATUT SPECIAL				
Bibliothèque Sonore			300 €	300 €
Centre d'Histoire du Travail			/	200 €
				34 140 €

